

Département
Des ARDENNES

ARRONDISSEMENT
de
CHARLEVILLE-
MÉZIÈRES

Conseillers de la Communauté
en exercice : 44

EFFECTIF LEGAL : 44

Certifié affiché à la porte de la
Maison de la Communauté
Le 10.04.2024
Convocation faite
Le 27.03.2024

Délibération
N°2024-04-061

Avis sur les différents
projets d'implantation
d'éoliennes dans le
périmètre des communes
de DOISCHES, HASTIERE
et DINANT

ARRÊTÉ n° 2019-643 de Monsieur le PRÉFET
des ARDENNES du 08.10.2019

EXTRAIT

du registre des délibérations du Conseil de
Communauté Ardenne rives de Meuse

Séance du 02 avril 2024

L'an deux mille vingt-quatre, et le mardi deux avril à dix-huit heures, les membres du Conseil de Communauté Ardenne rives de Meuse, régulièrement convoqués, se sont réunis, au nombre prescrit par la Loi, dans une salle de la Maison de la Communauté, en session ordinaire de 2024, sous la présidence de Monsieur Bernard DEKENS, Président de la Communauté de Communes.

Étaient présents : MM. Fabien PRIGNON, Hervé FRANCOTTE, Jean-Marie BARREDA, M^{me} Valérie D'AMARIO (Suppléante de M^{me} Virginie ROGISSART), MM. Richard DEBOWSKI, Pascal GILLAUX, Mathieu SONNET, André ESCOBAR, Eric GUERINY, Robert ITUCCI, Claude WALLENDORFF, M^{me} Jennifer PECHEUX (à partir du point n°2024-04-032), M. Gérard DELATTE, M^{me} Frédérique CHABOT, MM. Dominique HAMAIDE, Antoine DI CARLO, M^{me} Isabelle FABRE, MM. Eric VISCARDY, Jean-Claude JACQUEMART, Bernard DEFORGE, Jean-Claude GRAVIER, M^{mes} Dominique FLORES, Isabelle BODART, MM. Sébastien PAULET, Joël BOUCHER, Daniel DURBECQ, Jean GUION, M^{me} Evelyne LAHAYE, MM. Gérald GIULIANI, Jacky DEVIN, Fabien BONFILS, Jean-Pol DEVRESSE, M^{mes} Sandrine GUMEZ (à partir du point n°2024-04-034), Angéline COURTOIS, M. Jean-Luc GRABOWSKI.

Absents excusés : M. Richard CHRISMENT (pouvoir à M. Daniel DURBECQ), M^{mes} Virginie ROGISSART (Représentée par M^{me} Valérie D'AMARIO), Liliane PASSEFORT (pouvoir à M. Mathieu SONNET), Magali CAPLET (pouvoir à M. André ESCOBAR), Angélique WAUTOT (pouvoir à M. Claude WALLENDORFF), Jennifer PECHEUX (jusqu'aux approbations des comptes-rendus), M. Philippe RAVIDAT (pouvoir à M. Bernard DEKENS), M^{mes} Brigitte DUMON (pouvoir à M^{me} Evelyne LAHAYE), Laure BARBE, Laëtitia COMPAGNON, Sandrine GUMEZ (jusqu'au point n°2024-04-033).

M. Daniel DURBECQ, en conformité avec l'article L.2121-15 du CGCT, a été désigné par le Conseil de Communauté pour remplir les fonctions de secrétaire de séance, fonctions qu'il a accepté.

Le quorum étant atteint, le Conseil de Communauté peut valablement délibérer.

Vu l'enquête publique ouverte par le collège communal de DOISCHES, du 7 mars au 5 avril 2024, relative à la demande d'octroi d'un permis unique de classe 1 pour la construction et l'exploitation de 4 éoliennes d'une puissance maximale de 16,8 MW et d'une cabine de tête, l'aménagement de chemins d'accès et aires de montage, la pose de câbles électriques et l'aménagement d'une mare de 1600 m²,

Considérant que ce projet a pour but de compléter le parc actuel de 10 éoliennes sur le plateau entre Mesnil-Saint-Blaise, Blaimont et Falmagne,

Considérant qu'aucune information auprès des communes françaises frontalières n'a été faite par l'entreprise ENERGIE EOLIENNE FRANCE,

Considérant que ce projet est loin d'être accepté par les citoyens belges,

Vu la délibération n°2021-03-054 du 23 mars 2021, approuvant à l'unanimité un avis défavorable sur la mise à jour du plan de paysage éolien prévue par le Pacte Ardennes,

Vu l'avis défavorable à l'unanimité des membres de la Commission développement durable réunie le 18 avril 2023 au projet de cartographie des Zones favorables au développement de l'éolien notamment pour les motifs suivants :

- Une majorité de zones ciblées se trouvent à proximité de Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique (ZNIEFF) et de zones forestières,
- L'étude menée par le Syndicat mixte du ScoT Nord-Ardennes pour une candidature à l'UNESCO a révélé que le paysage pourrait être impacté et s'opposer aux exigences du dossier,

Considérant que la commune de HIERGES pourrait être spécialement impactée visuellement puisque les quatre éoliennes prévues à DOISCHES seraient, en l'état, visibles depuis le château,

Considérant que si ce projet est porté jusqu'au bout, les premières éoliennes pourront être mises en fonctionnement d'ici 2028,

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

* **décide** de se prononcer contre l'implantation de ces douze éoliennes supplémentaires autour du territoire de notre Communauté.

Pour extrait conforme

Le Président
Bernard DEKENS

